



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe d'habitation : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 12868

## Texte de la question

L'administration fiscale a notifié un refus à la commune de Bobigny de faire baisser les coefficients d'entretien et donc la taxe d'habitation pour les locataires de la cité Karl-Marx, à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Pourtant, les conséquences du vieillissement des immeubles (fissures, infiltrations) sur l'état général des logements ont été reconnues, critères pris en compte pour d'autres cités pour lesquelles une baisse de la taxe a été obtenue, l'année passée. L'argument d'une récente disposition ministérielle est avancée, selon laquelle l'évolution des impôts locaux devrait être liée à celle des loyers. Or, la hausse des loyers pour les cités de l'office public HLM de Bobigny provient, pour l'essentiel, des conséquences des augmentations vertigineuses du coût des emprunts contractés, des effets de la loi Mehaignerie. En conséquence, M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, d'intervenir auprès des administrations concernées afin de faire baisser les coefficients d'entretien de la cité Karl-Marx, à Bobigny.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés évoquées par l'honorable parlementaire ont trouvé une solution dans un examen concerté, pour les immeubles en cause, entre la direction des services fiscaux et les organismes d'habitation à loyer modéré. Cette opération a conduit à réduire le coefficient d'entretien de ces locaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12868

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 1989, page 2210